



28 AVR 2020

NOTE D'INFORMATION N° 1/0000003 /NI/MINFOPRA/SG/DU

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative informe les agents publics dont les actes de carrière ou de liquidation des droits ont été sanctionnés par ses soins (**arrêtés et décisions**), qu'ils pourront désormais, **à partir du 1^{er} juin 2020**, procéder au retrait desdits documents auprès des Délégations Régionales du MINFOPRA, de leur lieu de résidence ou de fonction, sur présentation d'une carte nationale d'identité en cours de validité.

A cet effet, il les invite à procéder au préalable aux vérifications des informations y relatives via les différentes plates formes numériques ci-après:

Numéros de téléphone/WhatsApp gratuits:

- 677 50 04 00
- 672 33 72 33
- 654 33 54 33

Numéro vert : - 8566

Adresses utiles :

- Facebook :** Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative 237;
- Twitter :** @Minfopra_gov;
- YouTube :** Minfopra officiel;
- Linkedin :** Minfopra officiel;
- Instagram :** Minfopra officiel ;
- Portail :** www.minfopra.gov.cm.

Par ailleurs, le MINFOPRA porte à la connaissance de ceux des agents publics désireux d'être notifiés de leur Contrat de travail, de leur avenant ou de leur Décret, qu'ils devront systématiquement en faire la demande auprès des Délégations Régionales de leur ressort ou avoir recours aux adresses sus énumérées.



Joseph Lé